



**ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE  
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Personne morale constituée en 1986, sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

**Fondateur et président honoraire : Robert Auclair**

## **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ASULF POUR L'ANNÉE 2013**

L'assemblée générale annuelle se tient un mois après l'intronisation d'un nouveau gouvernement et après l'apparition d'une nouvelle appellation pour la ministre avec laquelle l'Asulf entretient des relations administratives : responsable de la Protection et de Promotion de la langue française. Les publicistes qui ont commenté la nouvelle y ont perçu l'intention des élus ministériels de mettre l'accent sur des mesures concrètes, prosaïques et quotidiennes plutôt que d'envisager des modifications à la Charte de la langue française. Par le passé, l'Asulf s'est appuyée sur cette dernière, mais elle s'est toujours engagée sur le terrain des progrès en matière de qualité sans attendre une loi parfaite ou simplement améliorée. Cependant, on a toujours tenu pour acquis que les démarches en faveur d'une langue épurée se justifient plus facilement dans un contexte où la langue est protégée et que l'État la promeut.

Les douze derniers mois de l'Asulf ont été marqués par la continuité et la permanence de la mission de base, celle définie et précisée dans ses statuts votés en 1986 : d'abord, contribuer à la promotion et au progrès de la langue française (art. 2); ensuite, surveiller la qualité des écrits ou communications, ceux de l'État, des organismes gouvernementaux, municipaux, scolaires, etc. (art 3).

L'année a été marquée par plusieurs réalisations originales s'inscrivant dans le droit fil du premier quart de siècle de l'Association. On pense d'abord aux interventions faites auprès des usagers et usagères eux-mêmes, à la publicité de nos entreprises (site Web, *L'Expression juste*), au quotidien administratif et pécuniaire (recrutement, recherche de dons), etc.

Voici donc, rapidement ébauchées, une synthèse des activités et réalisations de 2013, de même que des ressources, pécuniaires et humaines de l'Association.

### **Administration**

L'assemblée générale est souveraine, cela va de soi. L'administration quotidienne relève du conseil d'administration et du bureau. Ce dernier est composé de

mesdames Léone Tremblay et Pierrette Vachon-L'Heureux, de monsieur Christian Hébert et de Gaston Bernier. Le groupe s'est réuni une seule fois en 2013, le 20 août. Pour sa part, le conseil est formé des membres du bureau et de cinq administrateurs (madame France Salvaille, messieurs Alain Bélanger, André Breton, Jean-Guy Lavigne, Gilles Levasseur et Claude Maltais), auquel se joint habituellement monsieur Robert Auclair. Les mandats de quatre élus viennent à échéance cette année : ceux d'Alain Bélanger, de Gaston Bernier, de Jean-Guy Lavigne et de Claude Maltais.

Le conseil s'est rencontré les 25 avril 2013, 26 septembre 2013 et 23 janvier 2014. L'ordre du jour est souvent chargé. Les réunions durent habituellement deux heures trente. Un certain nombre de projets sont repoussés d'une rencontre à l'autre faute de volontaires ou de chevaliers qui accepteraient de s'occuper de dossiers (recrutement, féminisation des statuts, activités régionales, etc.). Par ailleurs, il semble que la participation aux réunions du conseil a tendance à diminuer. Le phénomène pourrait être une conséquence d'une diminution des rencontres elles-mêmes depuis 2008 ou 2009.

L'Asulf est couronnée par un comité d'honneur depuis 2012. Monsieur Robert Dubuc y a été nommé en janvier dernier. Il a fait carrière à Radio-Canada, il a publié plusieurs volumes sur la langue. Le comité est actuellement composé de sept membres : madame Madeleine Sauvé et messieurs Jean-Claude Corbeil, Fernand Daoust, Robert Dubuc, Aimé Gagné, Jean-Denis Gendron, et Pierre Martel.

## **Interventions**

Les interventions de l'Asulf sont de plusieurs types : il y a les remarques adressées à un particulier ou à une entreprise; il y a celles qu'on diffuse à de multiples correspondants (Boxing Day; Red Bull Crashed Ice); il y a des mémoires présentés à des commissions ou à des organismes de l'État; il y a la diffusion de chroniques sur les ondes et, possiblement, dans des journaux; ils y a la publication de fiches du genre *Mieux dire au téléphone*; on pourrait inclure parmi les interventions, les capsules linguistiques mises à la disposition des internautes sur le site Web de l'Association.

Les interventions épistolaires portant sur des mots et des expressions incorrectes ont été nombreuses au cours des douze derniers mois. Le président fondateur de l'Association reste très actif en la matière, ayant soumis plusieurs centaines de messages. Certains d'entre eux sont adressés à de nombreux destinataires. Monsieur Raymond Gagnier fait un travail similaire à partir de Montréal. Il a acheminé 554 lettres de remarques à des médias et à divers organismes en 2013, le tout portant sur 686 erreurs, selon la compilation qu'il a adressée à l'Asulf.

D'autres membres du groupe d'interventions adressent également des remarques à des hommes ou des femmes politiques, à des journalistes, à des administrateurs, sans que cela soit aussi systématique que ce que font messieurs Auclair et Gagnier. Règle générale, ils utilisent le canal électronique.

L'Asulf essayait depuis quelques années de former un groupe de remarqueurs. Quelques personnes intéressées se sont réunies le 28 novembre dernier. Un vadémécum des interventionnistes y a été présenté et étudié, lequel devrait orienter les personnes qui désirent noter des faiblesses dans la langue parlée ou écrite. Des orientations ont été entérinées. Les démarches individuelles et épistolaires sont toujours à l'honneur. Le groupe se compose actuellement de mesdames Danielle Langelier et Pierrette Vachon-L'Heureux, de messieurs Robert Auclair, Gaston Bernier, Alain Bélanger, Yvon Delisle, Raymond Gagnier, Roger Garneau, Marcel Fourcaudot, Pierre Lincourt et Mario Paradis. Il y a de la place pour d'autres volontaires : le champ d'exercice est sans limites (écoutes systématiques en direct ou en différé, lecture de journaux régionaux ou nationaux, ratissage par domaine).

Depuis septembre 2013, madame Pierrette Vachon-L'Heureux poursuit ses chroniques hebdomadaires à CFIM (Cap-aux-Meules). Madame Vachon-L'Heureux est à l'antenne cinq minutes les jeudis matin. L'Asulf compte mettre les entrevues menées par madame France Arsenault de la station radiophonique à la disposition des internautes sur le site Web.

La possibilité d'offrir des capsules à des journaux régionaux a été évoquée. Mais il faut tenir compte des ressources et des candidats prêts à donner la charge.

Peut-être peut-on souligner quelques exemples d'interventions exemplaires.

L'Association a suggéré au Directeur général des élections du Québec d'exiger que les partis politiques soient forcés de se donner des appellations qui respectent la langue, sans que l'exigence modifie leur programme, leur préférence pour une position plutôt qu'une autre. Le déclencheur de la démarche fut la mise sur pied, à L'Ancienne Lorette, du Parti des payeurs de taxes (« taxpayer »). Le parti pourrait se nommer le *Parti des contribuables* sans changer ses objectifs. Sept mois après l'envoi du mémoire, le DGE n'a pas encore réagi.

Une deuxième intervention fut adressée aux conseillers municipaux de la capitale et à monsieur le maire en décembre: l'Asulf leur proposait de trouver des parades à l'appellation « Red Bull Crashed Ice » : éviter les deux derniers mots à l'occasion, utiliser l'expression « grande déboulée » de temps à autre, etc. Une réaction du chef de l'Opposition nous est parvenue. Monsieur le maire est resté silencieux. Il est vrai qu'il avait favorablement accueilli les recommandations de l'Association et celles d'autres groupes de pression en 2012 et que le résultat de ses démarches l'a probablement déçu.

L'Asulf a poursuivi sa campagne contre l'expression Boxing Day. Au cours du premier trimestre, l'Asulf a écrit à vingt-quatre entreprises réfractaires identifiées en décembre 2013 et leur a suggéré de suivre l'exemple des « bons élèves » et d'utiliser une expression française.

Un autre chantier est ouvert, à titre expérimental, depuis la fin de 2012. Le président présente périodiquement de courts entrefilets sur des questions de langue sur sa propre page Facebook, lesquels sont consultables par plus de 300 « amis ». En 2013, il en aura rédigé de 200 à 250. Le corpus doit actuellement en compter 350. Des sujets abordés : prononciation de mots étrangers, manchettes françaises des journaux, fautes occasionnelles, mais souvent répétées, des médias (démission, sold out, trou d'homme, payeur de taxes, bar à salades, juridiction, etc.). Les membres du conseil d'administration étudient actuellement la possibilité de publier les entrefilets dans le site ou sous une autre forme.

## **Site Web**

Le site Web de l'Association continue de s'améliorer grâce aux efforts du comité du site présidé par monsieur Alain Bélanger et composé de madame Cendrine Audet et de monsieur Christian Hébert et d'une collaboratrice, madame Danielle Langelier. Le comité s'est réuni quatre fois depuis mai 2013. Le site est mis à jour régulièrement, des corrections et des ajustements sont faits lorsque cela est nécessaire, la liste des capsules s'allonge mois après mois (on en compte une cinquantaine actuellement). D'importantes modifications à la présentation de ces dernières ont été apportées en cours d'année. Des internautes de plus en plus nombreux consultent le site (8000 au cours de l'année écoulée) et ils s'y attardent de plus en plus longtemps.

## ***L'Expression juste***

Le bulletin d'information de l'Association a paru de manière régulière au cours des derniers mois. Les livraisons sont datées de juin, de septembre, de décembre 2013 et de mars dernier. L'habillage de la publication a été légèrement modifié en mars, mais sa périodicité et le nombre de page demeurent inchangés. Le nombre d'articles publiés fait la soixantaine. Huit articles furent signés par des membres.

Le bulletin est distribué aux membres, cela va de soi, mais aussi à un large lectorat (élus, journalistes, dirigeants d'association, etc.). Et les membres sont invités à le transmettre à leurs amis et connaissances. Il est rapidement mis à la disposition du public dans le site Web. Les organismes et personnes mises en cause sont également informés des nouvelles qui les concernent.

Une table alphabétique cumulative facilite la consultation de la collection des cinquante-cinq livraisons parues depuis 1987. La table a été mise à jour en décembre et elle a été mise en ligne en janvier. Elle facilite le repérage des articles du passé et des préoccupations pérennes de l'Association.

## **Relations extérieures**

En matière de relations publiques, quelques réalisations sont à souligner.

Le Service de francisation de la FTQ a publié deux articles signés du président de l'Asulf dans les deux plus récentes livraisons de *Travailler en français*. Le semestriel publicise pour l'occasion l'adresse du site Web de l'Association.

En mai 2013, l'assemblée générale a entériné la possibilité d'échanger des adhésions entre associations sœurs et d'éviter ainsi des frais plus ou moins onéreux avec des associations québécoises (par exemple, Impératif français) ou avec des associations européennes (Association Avenir de la langue française ou ALF, Association Francophonie Avenir ou Afrav, Alliance Champlain de la Nouvelle-Calédonie).

Monsieur Marcel Masse avait accepté de prendre contact avec monsieur Albert Salon d'ALF lors d'un passage à Paris. Malheureusement, la rencontre n'a pu avoir lieu.

L'Asulf tâche de faire connaître à ses membres les revues françaises préoccupées de la défense de la langue et de son rayonnement. Et en particulier de la revue qui s'appelle précisément *Défense de la langue française* et de celle intitulée *Fraterniphonie*. L'Association facilite les abonnements des membres intéressés et s'offre à faire le truchement.

L'Asulf a de nouveau offert, en 2013, une des bourses distribuées par Impératif français à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie. La récompense, un prix dit Coup de cœur, a été remise à Antoine Côté-Legault. Le poème présenté s'intitule « Donnez-nous des mots ». En voici quelques vers : « je voudrais que nous fassions des mots manteaux / qui savent réchauffer comme du chocolat chaud... /... de vrais grands mots monuments mentaux / aussi grands qu'un gratte-ciel de New York / faisons donc des mots Coca-Cola / qui ne sont peut-être pas aussi chics que le champagne / mais qui sont aussi chargés de bulles de joie / bouchez nos bouches de mots bourrés de saveur / bouchez-les de mots sauveurs... ».

L'Asulf communique avec des auteurs d'ouvrages de consultation afin qu'ils enrichissent des passages de leurs guides ou dictionnaires. Ainsi, a-t-on suggéré qu'on enrichisse les articles portant sur les mots « détour » et « juridiction » dans certains ouvrages correctifs, on a demandé aussi qu'on se prononce sur l'expression « main d'applaudissements » (31 mai 2013), l'ajout d'un avis à propos de « frais légaux » (frais juridiques). On a fait aussi des suggestions aux éditeurs du site Web le Français au micro (« charger », « no show »). On comprend facilement de telles démarches : l'avis des spécialistes est important pour les défenseurs de la qualité de la langue. Ils fournissent le socle aux interventions des membres.

## **Les ressources financières**

L'Asulf, pour réaliser ses interventions et poursuivre ses activités, compte sur trois ou quatre sources de revenus : l'aide de l'État, les cotisations et les dons de ses membres, un local fourni à titre gracieux par le Fonds de solidarité de la FTQ.

Année après année depuis la création de l'Asulf, le Secrétariat à la politique linguistique verse une subvention qui a varié de 6 000 \$ à 10 000 \$. Celle de l'année 2013 a été gelée ou bloquée en fin d'exercice (2013-2014). La demande habituelle avait été acheminée aux autorités en juillet dans sa forme traditionnelle : une demande globale. Fin octobre, le Secrétariat a proposé qu'on présente le ou les projets justifiant la demande. Un nouveau mémoire a été acheminé à la mi-novembre, mais quelques semaines plus tard, un gel des dépenses gouvernementales a été décrété. Et l'Asulf n'a pas reçu de subvention pour 2013, mais on affirme qu'il y a possibilité d'une subvention tardive.

La représentation nationale est également sollicitée depuis de nombreuses années. Les députés ont des crédits discrétionnaires et qui sont avant tout destinés aux circonscriptions. Au cours des douze mois du rapport, vingt-quatre parlementaires ont versé 6 300 \$ à l'Association, ce qui représente un sommet, tant par le nombre de donateurs que par le montant reçu. Le maximum reçu fut un chèque de 700 \$ et la moyenne observée est d'environ 250 \$. Les dons constituent un témoignage des députés envers la qualité de la langue et ils aident l'Association à effectuer des interventions douze mois par année.

La Fondation communautaire du Grand Québec nous a versé deux dons en 2013, un total d'un peu plus de 400 \$. La subvention est proposée par notre ancien trésorier, monsieur Étienne Giasson. L'Association l'en remercie.

La principale source de revenus reste les cotisations des membres. Au cours de 2013, 262 membres individuels ont versé 17 250 \$ et 29 personnes morales, près de 5400 \$. On constate que les premiers versent près de 65 \$ en moyenne, alors que le montant de base exigé est de 30 \$. Cela est à souligner et on se doit de remercier ces adhérents qui vont au-delà de ce que l'Asulf propose. Les personnes morales (entreprises, syndicats ou associations), ont versé une cotisation moyenne de 185 \$ alors que le montant proposé est de 60 \$. Un nouveau membre à vie, monsieur Gilles Gendron, s'est ajouté en cours d'année. Ils sont maintenant vingt-neuf.

Au titre des adhésions et des renouvellements, l'Association remercie une membre du conseil, madame France Salvaille, qui s'est de nouveau chargée en 2013 de coordonner les rappels à faire auprès des adhérents qui avaient négligé de verser leur écot après les quatre premiers mois d'exercice.

L'Asulf profite de l'hospitalité du Fonds de Solidarité de la FTQ depuis maintenant cinq ans. Le local mis à notre disposition sert de siège social et de lieu de travail de groupe. L'Association profite aussi des salles de réunion et de divers services. L'apport de l'organisme n'est pas comptabilisé, mais il constitue dans les faits une importante contribution au fonctionnement de l'Association.

## Conclusion

Comme on peut le voir, l'Asulf continue de vivre, de travailler, de sensibiliser les locuteurs et les scripteurs au bon usage, à la défense de la qualité de la langue.

Pourrait-on faire davantage?

À la question, on pourrait répondre : oui. Et ajouter : oui, mais l'Asulf a besoin de ressources supplémentaires, pécuniaires et humaines.

Le travail ne manque pas. Les auditeurs alertes des postes de télévision et de radio relèvent quotidiennement des fautes de français; on en trouve aussi dans les journaux. Les Administrations, les entreprises, les publicitaires en laissent passer de nombreuses.

Pendant ce temps, les locuteurs s'habitueront aux fautes, les assimileront et les répèteront à leur tour. Les dictionnaires d'usage les officialiseront en les couchant dans leurs pages. Et on les utilisera parce qu'ils sont dans tel ou tel dictionnaire.

Les efforts de l'Asulf et de ses membres ne sont pas suffisants à un autre titre : il n'y a aucune mesure entre les moyens de corruption du vocabulaire des médias et les gentils rappels que l'on fait ou que vous faites. Des expressions comme « juridiction », comme « fun », comme « truck » mises en manchette ou dans un médaillon d'un journal qui tirent à 150 000 ou 200 000 exemplaires constitue un raz-de-marée par rapport aux remarques des militants.

Aussi peut-on imaginer les efforts qu'il reste à faire. Se donner les moyens financiers, multiplier les adhésions, animer nos membres, leur donner les instruments qu'il faut pour intervenir, améliorer nos entreprises de diffusion, convaincre les auteurs de dictionnaires ou de guides de s'attarder à des expressions émergentes jugées incorrectes.

Et puis, il faut que l'État se préoccupe de la langue. Les Québécois viennent d'élire de nouveaux députés et un nouveau gouvernement. Ce dernier saura probablement défendre la langue et la qualité de la langue comme l'ont fait les prédécesseurs. Une nouvelle ministre sera chargée de la protection et de la promotion de la langue. Il reste à donner un contenu à ces notions. Chose sûre, l'Asulf pourrait y contribuer au cours de l'année entamée et au cours des années à venir.

L'Asulf n'a pas de plan stratégique pour les années qui viennent. Mais il y a du pain sur la planche et il y a encore de l'espace pour les membres qui voudraient s'engager.

Les réalisations de l'Asulf, comme on peut le deviner, reposent sur l'ensemble des membres et sur les administrateurs. Aussi m'est-il agréable de remercier ces derniers, en particulier madame la secrétaire, monsieur le trésorier, l'ensemble des

adhérents, les remarqueurs permanents ou occasionnels, les membres du comité du site Web, les rédacteurs et les réviseurs tant des textes mis en ligne que de ceux destinés à *L'Expression juste*. Je remercie également les deux collaboratrices du secrétariat, mesdames Andrée Champagne et Marie-Hélène Hébert, et leurs homologues de la FTQ. On ne peut oublier les autorités du Fonds de Solidarité de la FTQ.

Avril 2014